

**VILLE DE GROSLAY**

DEPARTEMENT
DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES
CANTON
DE
DEUIL- LA BARRE

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 17 février 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 17 février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire,**

Présents :

M. Patrick CANCOUËT- M. Marc CLOUET - M. Philippe HERCYK - Mme Ghislaine CHAUVEAU-
Mme Jennifer NUNES- Mme Annie MUGNIER – M. Denis GIRARD - Mme Cindy BARQUILLA
M. Ferdinando CITO - Mme Amalia CAPITAINE – M. Denis JOLY- Mme Carmela DEGLIAME –
M. Guillaume DUBOS - Mme Angélique SERRÉE - M. Sylvain HARLE - M. Michaël CAVALIERI –
M. Fabien MOINIER- M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY – Mme Bouchra DERKAOUI –
M. Guy BOISSEAU- Mme Célia JOUSSERAND – M. Lucien CORINTHE- Mme Claudine STEINMANN

Absents :

Mme Laura COUDRIER - Mme Déborah RUYAULT- Mme Candice GAUMONT- M. Ludovic LEFFET-
M. Philippe GEFFROTIN

Pouvoirs :

Mme Laura COUDRIER à M. Fabien MOINIER
M. Philippe GEFFROTIN à Mme Carmela DEGLIAME

Secrétaire de séance : M. Philippe HERCYK

Date de la convocation du Conseil Municipal : Jeudi 10 février 2022

**Affiché dans les panneaux administratifs,
Le 24 février 2022**

Vu, le Secrétaire de Séance,

Philippe HERCYK

Le Maire,

Patrick CANCOUËT

Monsieur le Maire : Je vous informe de la démission de Monsieur MOINIER et de Madame COUDRIER de leurs fonctions d'Adjoints au Maire.

Le courrier de la Préfecture daté du 11 février 2022, nous est parvenu le 16 février 2022. Il en est donc pris acte pour ce conseil. Toutefois, la convocation ayant déjà été adressé aux membres du conseil, il sera mis à l'ordre du jour au prochain CM (du 17 mars 2022), la délibération actant ces démissions et la suite donnée (nomination de nouveaux adjoints / diminution du nombre d'adjoints...). L'arrêté mettant fin à leurs délégations est en cours de traitement.

La deuxième annonce concerne la démission de Madame AKROUN. La démission de Madame AKROUN a été validée par la Sous-Préfecture. Cependant contrairement à ce que nous avait indiqué la Préfecture, la date retenue est celle du 11 décembre 2021. En conséquence, Monsieur DUBOS devient membre de droit du CM, (sans obligation de redélibérer) à compter de cette date. C'est pourquoi, afin de sécuriser les délibérations prises depuis, et après avis de la Préfecture, je vous informe que les délibérations inscrites à l'ordre du jour des conseils de novembre et de décembre 2021 feront l'objet d'une nouvelle inscription au prochain conseil de mars ou d'avril.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur JEFFROY avant l'annonce du secrétaire de séance.

Monsieur JEFFROY : Je vais faire une intervention sur 3 points.

Le premier concerne la démission de Madame AKROUN lors du Conseil Municipal du mois de novembre, je vous avais averti de l'irrégularité de l'élection. Le préfet vous a confirmé cette interprétation. Il aurait été plus simple de m'écouter. Du coup, Monsieur DUBOS est élu et je tenais à lui souhaiter la bienvenue au nom des élus. Je vous avais adressé un courrier vous demandant la lettre de démission de Madame AKROUN, mais je n'ai pas eu de réponse à mon courrier. Je l'ai eu après être allé la chercher. J'ai reçu une réponse de la sous-préfecture qui m'a indiqué que l'on vous a rappelé à l'ordre sur le fait que les conseillers municipaux doivent avoir accès aux documents liés aux délibérations. Vous devez répondre aux Conseillers municipaux quand ils posent des questions.

Le dernier point concerne Laura COUDRIER et Fabien MOINIER qui quittent leurs fonctions de Maires Adjoints. Cela fait quasiment deux ans qu'ils travaillent, je salue leur travail. Sur certains points, notamment sur la délégation de Fabien MOINIER, nous sommes totalement en phase, par exemple le fait de remettre la police municipale sur le terrain qui est quelque chose que nous aurions fait, sur le fait d'étendre la plage d'ouverture d'activités de la Police Municipale, c'est quelque chose que nous aurions fait. Il y a d'autres sujets sur lesquels nous étions en désaccord comme : l'extension de la zone orange sur la quasi-totalité de la ville, le fait de mener une politique de distribution de PV à tout va. Cela nous ne l'aurions pas fait et nous étions en désaccord. Néanmoins nous voulions saluer le travail réalisé.

Monsieur le Maire : J'aimerais rappeler un certain nombre de choses. Le fait d'avoir étendu l'horaire c'était une décision que j'ai prise personnellement. Tout ce que vous venez d'énumérer était déjà dans mon programme en 2014.

DIRECTION GENERALE

Désignation du Secrétaire de séance :

M. HERCYK est désigné secrétaire de séance du Conseil Municipal du 17 février 2022.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 9 DECEMBRE 2021 à 20H30 :

Le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance du 9 Décembre 2021 à 20H30

Monsieur JEFFROY : Nous n'avons pas de remarque par rapport à la retranscription. Nous avons juste quelques questions. Dans le procès-verbal il est indiqué que nous avons délibéré sur une demande d'ouverture dominicale qui disait sous réserve de transmission à la CAPV...mais finalement vous avez décidé de ne pas transmettre de demande à la CAPV. Donc pourquoi avoir fait une délibération ?

Monsieur le Maire : nous n'avons pas estimé cela nécessaire, nous n'avons pas eu de demande particulière. Je vous l'ai déjà expliqué lors de notre réunion à la CAPV.

Monsieur JEFFROY : C'est juste que nous étions que 3 de Groslay à la réunion de la CAPV donc comme ça tout le monde à l'information. La deuxième question : que Monsieur HERCYK indiquait que la caisse des écoles se réunirait en janvier donc pouvez-vous nous confirmer que la réunion de la caisse des écoles a eu lieu en janvier ?

Monsieur le Maire : Il y a eu une pré réunion de la caisse des écoles. Mais cela n'a pas été finalisé encore. C'était prévu mais ça n'a pas eu lieu pour le moment.

Monsieur JEFFROY : avant dernier point, il était prévu que Madame CHAUVEAU puisse organiser une commission accessibilité en janvier est-ce qu'elle a eu lieu ?

Madame CHAUVEAU : Cela va être fait.

Monsieur JEFFROY : La dernière question concerne Messieurs GIRARD, HARLE et moi-même qui sommes chargés de vérifier le bilan des associations. Cela n'a jamais été fait depuis que nous sommes élus. Va-t-on pouvoir le faire ?

Monsieur GIRARD : Nous en avons déjà parlé plusieurs fois, cela va se faire.

Monsieur CITO : Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire : Oui Monsieur CITO.

Monsieur CITO : J'ai une question. Je vois que pour la première fois le conseil Municipal est filmé. Est-ce que vous étiez au courant ? Etes-vous d'accord ?

Monsieur le Maire : Non et je ne suis pas d'accord. Pourriez-vous cesser Monsieur s'il vous plaît ?

Une personne du public prend la parole et s'adresse au Maire alors qu'il n'en a pas le droit.

Conformément aux articles 16, 28 et 29 du règlement interne du Conseil Municipal, cette interruption de la part du public ainsi que les échanges qui ont suivi, ne font pas partie des travaux du Conseil et ne seront pas reportés dans son procès-verbal.

Monsieur CANCOUET, Maire, décide de reporter la séance car le règlement n'est pas respecté.



CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DU PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2022 A 20H30

M/Mme	Prénom	Nom	Fonction	Signature
M.	Patrick	CANCOUËT	Maire	
M.	Marc	CLOUET	Maire-Adjoint	
Mme	Ghislaine	CHAUVEAU	Maire-Adjoint	
M.	Philippe	HERCYK	Maire-Adjoint	
M.	Philippe	GEFFROTIN	Maire-Adjoint	Pouvoir Mme DEGLIAME
Mme	Jennifer	NUNES	Maire-Adjoint	
Mme	Annie	MUGNIER	C. Municipale	
M.	Denis	GIRARD	C. Municipal	
M.	Ferdinando	CITO	C. Municipal	
Mme	Amalia	CAPITAINE	C. Municipale	
M.	Denis	JOLY	C. Municipal	
Mme	Carmela	DEGLIAME	C. Municipale	
M.	Ludovic	LEFFET	C. Municipal	Absent
M.	Guillaume	DUBOS	C. Municipale	
Mme	Angélique	SERREE	C. Municipale	
M.	Sylvain	HARLE	C. Municipal	
Mme	Candice	GAUMONT	C. Municipale	Absente
M.	Michaël	CAVALIERI	C. Municipal	
Mme	Cindy	BARQUILLA	C. Municipale	
M.	Fabien	MOINIER	C. Municipal	
Mme	Laura	COUDRIER	C. Municipale	Pouvoir M. MOINIER
M.	Paul	MOUSSARD	C. Municipal	
M.	François	JEFFROY	C. Municipale	
Mme	Bouchra	DERKAOUI	C. Municipale	
Mme	Celia	JOUSSERAND	C. Municipale	
M.	Lucien	CORINTHE	C. Municipal	
M.	Guy	BOISSEAU	C. Municipal	
Mme	Deborah	RUYAULT	C. Municipale	Absente
Mme	Claudine	STEINMANN	C. Municipale	


